



DELIBERATION N°20140062 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

**COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX DELEGUES OU EXPLOITES EN REGIE DOTEE DE L'AUTONOMIE
FINANCIERE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES**

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Rappel

La loi n°2002-276 du 27 février 2002, reprise à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) impose aux communes de plus de 10 000 habitants, la création obligatoire d'une commission consultative pour l'ensemble des services publics locaux délégués ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission a vocation à se réunir au moins une fois par an pour l'examen :

- du rapport annuel mentionné à l'article L.1411-3 établi par le délégataire de service public,
- des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sur les services assainissement et autres services délégués ou en régie dotée de l'autonomie financière,
- d'un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- du rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision de création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2.

Elle comprend, ainsi que le prévoit le C.G.C.T. :

- des membres de l'assemblée municipale désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Tous ces membres ont voix délibérative.

Selon l'ordre du jour, la commission peut inviter, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Par la délibération N°20140034 du 22 avril 2014, le conseil municipal a procédé aux désignations suivantes :

Titulaires :

- Mme Pascale Offrey - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Pierre Décline - liste «L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Andonella Fléchet - liste «L'union des Saint-Chamonais »
- M. Francis Ngoh Ngando - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Alain Barbasso - liste «Saint-Chamond à venir »

Suppléants :

- M. Bernard Triollier - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Juliette Bernalier - liste «L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Marie-Françoise Guichard - liste «L'union des Saint-Chamonais »
- M. Pierre Toussaint - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Patricia Simonin-Chailot - liste «Saint-Chamond à venir »

Il convient à présent de désigner les représentants des associations locales.

Il est proposé au conseil municipal de compléter la constitution de cette instance et de procéder à la désignation des membres appelés à participer aux travaux de ladite commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- **rappelle** que par la délibération N°20140034 du 22 avril 2014, le conseil municipal a approuvé la création de la commission consultative pour l'ensemble des services publics locaux délégués ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, placée sous la présidence du maire, ou de son représentant, et a élu dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les membres du conseil municipal suivants :

➤ Titulaires :

- Mme Pascale Offrey - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Pierre Décline - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Andonella Fléchet - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Francis Ngoh Ngando - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Alain Barbasso - liste « Saint-Chamond à venir »

➤ Suppléants :

- M. Bernard Triollier - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Juliette Bernalier - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Marie-Françoise Guichard - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- M. Pierre Toussaint - liste « L'union des Saint-Chamonais »
- Mme Patricia Simonin-Chaillet - liste « Saint-Chamond à venir »

- **décide** de désigner les représentants d'associations locales suivantes :

- un représentant de l'association Eau et services publics : M. Pierre DI ROSA
- un représentant du club Gier : M. Jean-Luc DESHAYES
- deux représentants de la confédération syndicale des familles : MM. Maurice CHARRE et Marcel SEAUVE
- un représentant de la société des jardins ouvriers de Saint-Chamond Clos Marquet : M. Pierre DIDERON
- un représentant de l'association HELIOSE : M. Etienne SAMOUILLE

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 mai 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2014